

Discours de M. Eric VAILLANT, procureur de la République de Grenoble

à l'audience solennelle de rentrée du vendredi 22 janvier 2021

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les journalistes présents dans cette salle,

Mesdames, Messieurs qui visionnez cette vidéo sur le site internet de la cour d'appel de Grenoble,

Nous avons été contraints par les circonstances sanitaires d'organiser notre traditionnelle audience solennelle de rentrée sans public hormis nos journalistes locaux. C'est une première pour nous tous.

Nous avons souhaité, vous et moi, Madame la présidente, transformer cette contrainte en opportunité ; l'opportunité de faire connaître notre fonctionnement judiciaire, notre bilan annuel 2020 et nos perspectives pour l'année nouvelle au plus grand nombre en diffusant cette audience sur internet avec le soutien de nos chefs de cour. Nous souhaitions même une diffusion en direct, en plus du différé, mais le débit internet disponible dans cette salle ne le permet malheureusement pas. Nous verrons l'année prochaine après les modifications en cours des câblages du palais de justice.

Vous qui êtes présents dans cette salle et vous tous derrière vos écrans je vous remercie d'assister à cette rentrée solennelle du tribunal judiciaire de Grenoble filmée qui, nous l'espérons, touchera un public nouveau intéressé par le fonctionnement de sa justice.

*

* *

Le travail d'un procureur et de son équipe c'est de préserver la paix publique en luttant contre la délinquance sous toutes ses formes.

Pour cela la loi nous donne le pouvoir de diriger les enquêtes menées par les policiers, gendarmes et de décider à la fin des suites à y donner : poursuites devant un tribunal, alternatives aux poursuites ou classement sans suite.

Le procureur est enfin chargé de l'exécution des peines prononcées.

*

* *

La délinquance grenobloise est élevée, plus élevée que dans nombre de grandes villes comparables. Le panel de comparaison du ministère de l'intérieur a d'ailleurs changé en juillet 2020. Grenoble est désormais comparée à de plus grandes villes : Nantes, Nice, Strasbourg, Rouen, Montpellier, Lens,

Valenciennes agglo. Avant : Caen, Reims, Tours, Orléans, St Etienne, Nancy, Rennes, Toulon, Montpellier.

Et, malgré ce changement d'échelle, Grenoble reste dans les villes les plus délinquante s'agissant des vols avec violences (940 en 2020 à Grenoble contre 568 pour la moyenne des villes du panel) ou pour les atteintes aux biens (15 008 en 2020 à Grenoble contre 12 378 pour la moyenne des villes du panel). Pour l'ensemble des atteintes aux personnes, Grenoble se situe toutefois un peu au-dessous des villes du panel (4230 faits contre 4556).

Si la délinquance est élevée sur notre ressort, elle a néanmoins baissé, comme partout en France, du fait du confinement (-20% pour les atteintes aux biens) sauf s'agissant des atteintes à l'intégrité physique en zone gendarmerie (+6,08%).

EVOLUTION DE LA DELINQUANCE ET DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE

FAITS CONSTATES

Département Isère	TOUS SERVICES			GENDARMERIE NATIONALE			POLICE NATIONALE		
	2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%
Atteintes aux biens (AAB)	47 966	38 202	-20,36%	25 130	20 559	-18,19%	22 836	17 643	-22,74%
Atteintes volontaires à l'intégrité physiques (AVIP)	11 481	11 493	0,10%	5 695	6 041	6,08%	5 786	5 452	-5,77%

Depuis deux ans à la tête du parquet de Grenoble, j'ai souhaité renforcer la répression des actes les plus graves c'est-à-dire des atteintes aux personnes, notamment les violences conjugales, mais aussi des trafics de stupéfiants qui sont une plaie de l'agglomération grenobloise.

449 personnes ont ainsi été jugées en 2020 en comparution immédiate contre 332 en 2018 et 510 en 2019.

La plaquette statistique que nous diffusons est intéressante à consulter, je vous y renvoie.

Comme je l'explique régulièrement dans mes discours ou dans les médias, nous avons mis en œuvre depuis mai 2019 un plan opérationnel de lutte contre les trafiquants de stupéfiants qui vise les 135 trafiquants identifiés comme les plus importants du ressort. Chaque fois qu'ils commettent une infraction en matière de stupéfiants ou autre, nous veillons à les sanctionner au plus haut.

Et pour améliorer l'efficacité de la lutte contre les trafiquants, le ministère de la justice nous a dotés, à ma demande, en juillet 2020, d'une juriste assistante dédiée à la coordination des acteurs de la lutte contre les trafiquants de stupéfiants. Elle participe aussi aux deux groupes locaux de traitement

de la délinquance (GLTD) mis en place pour lutter contre le trafic dans deux quartiers particulièrement sensibles : l'Alma à Grenoble et Petits prés à Echirolles.

Interdictions de séjour sur les lieux de deal de plus en plus prononcées, responsabilisation des consommateurs de stupéfiants par les amendes forfaitaires (368 en zone gendarmerie et 179 en zone police pour tout le département de l'Isère entre le 1/09/20 et le 31/12/20) et lourdes peines prononcées contre les têtes de réseau (10 ans d'emprisonnement par exemple le 14 janvier 2020 contre un importateur de 34 ans) après de belles enquêtes des policiers, gendarmes et douaniers : il est hors de question de laisser les trafiquants l'emporter. Ils pourrissent la vie des quartiers où ils dealent. Je l'ai dit et le répète : nous devons tout faire pour que les honnêtes gens qui vivent dans ces quartiers n'aient pas à baisser la tête devant les dealers.

Et pour ce travail difficile les policiers et gendarmes sont en première ligne. Je les remercie de leur engagement et les félicite aussi de la qualité de leurs enquêtes remarquée par les magistrats du parquet comme du siège.

*

* *

Renforcer la répression était indispensable mais il était tout autant nécessaire de lutter contre la surpopulation carcérale afin d'améliorer la prise en charge sociale et éducative des détenus pour prévenir la récidive et diminuer les violences en prison au bénéfice des détenus et des surveillants pénitentiaires.

La mise en œuvre d'une instruction concertée entre le parquet, le siège, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et le centre pénitentiaire de Varcès signée le 21 octobre 2020 permet de maintenir la surpopulation pénitentiaire à 130% alors qu'elle était à 160% au 1^{er} janvier 2020.

Cet outil original est aujourd'hui mis en avant par l'inspection de la justice et c'est un légitime motif de satisfaction pour ceux qui l'ont construit.

*

* *

Venons-en maintenant aux projets de 2021.

- L'activité pénale de la juridiction devrait encore augmenter cette année puisque, avec votre soutien Madame la présidente, nous allons augmenter le nombre des audiences de plaider coupable ou comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), les « juge unique » et celles du tribunal pour enfants pour préparer la réforme à venir. C'est un engagement fort des juges, parquetiers et des greffiers de notre juridiction qui témoigne de l'esprit volontaire et solidaire qui prévaut dans notre belle juridiction.

- Pour fluidifier cette activité nous misons collectivement sur la dématérialisation des procédures. De plus en plus nous travaillons tous, magistrats ou avocats, sur dossiers numériques. Le barreau a fait

l'acquisition de tablettes et d'ordinateurs portables pour les avocats de permanence et nous leur adressons depuis quelques semaines maintenant les procédures dématérialisées transmises par les policiers et gendarmes.

C'est un vrai changement d'habitude pour tous et je remercie chacun des efforts effectués pour faire de ce projet un succès. Les avocats ont été à nos côtés pour limiter les conséquences du confinement et ils sont toujours là quand il s'agit d'améliorer le fonctionnement de notre justice. Merci à vous Madame le bâtonnier et à tous les avocats de votre barreau.

Par ailleurs, nous commençons à développer dans plusieurs services de la juridiction (CRPC et délégués du procureur) les rappels de convocations par SMS qui doivent nous aider à réduire les absences aux audiences. Les premiers résultats sont positifs.

- Cette année nous allons encore amplifier la justice de proximité qu'il s'agisse de la médiation pénale effectuée par les efficaces médiatrices de l'association CODASE (61 médiations effectuées en 2018 et 343 en 2020) ou de l'activité des délégués du procureur en charge de l'essentiel des alternatives aux poursuites. Ils vont sortir de Grenoble en 2021 et rendre la justice dans les lieux que les maires de Voiron, Echirolles, Fontaine, la Mûre et St Marcellin mettent avec enthousiasme à notre disposition.

En 2020 les délégués du procureur ont récupéré 203 000 euros d'amendes. Nous allons aussi les mobiliser cette année pour améliorer l'indemnisation des victimes.

Ils forment une équipe motivée et efficace. Elle a malheureusement eu à déplorer le décès d'un de ses membres en décembre dernier. Paul POULLET était spécialisé dans les dossiers relatifs à l'environnement et il veillait avec attention aux régularisations des situations. Nous l'apprécions tous. Qu'il repose en paix.

- Les défèrements des mis en cause vont être développés devant les délégués du procureur en général et en particulier devant le CODASE en charge des éloignements des conjoints violents au titre des alternatives aux poursuites.

Ce projet que nous portons depuis presque 2 ans vient enfin de voir le jour. 3 éloignements ont été mis en œuvre ce mois-ci et le stage de responsabilisation des conjoints violents va aussi débiter prochainement ; là encore grâce au CODASE. La lutte contre les violences conjugales c'est aussi la prévention de la récidive et cela passe par une prise en charge adaptée des auteurs de violence.

Ce nouveau dispositif va renforcer la réponse judiciaire aux violences conjugales : comparutions immédiates pour les cas les plus graves (elles ont nettement augmenté en 2020 : 65 contre 40 en 2019) et éloignement du domicile avec prise en charge socio-éducative renforcée (alternative aux poursuites) pour les situations moins graves.

- Nous souhaitons aussi au parquet mieux lutter contre les violences sexuelles et notamment celles commises contre les mineurs. Une instruction a été adressée aux enquêteurs le 17 novembre 2020 et un groupe de travail est constitué pour définir une nouvelle politique pénale en la matière.

- Nous veillerons à poursuivre en 2021 une communication active comme le prône notre procureur général Jacques DALLEST, l'un de mes maîtres en communication : presse écrite et audiovisuelle, internet, intranet, Twitter, WhatsApp mais aussi, dès que possible « en présentiel » pour une nouvelle nuit du droit par exemple où l'on pourra échanger sans masque avec le public.

Notre justice a fonctionné pendant la crise sanitaire, le bilan que je viens de dresser en atteste.

Merci à toute l'équipe du parquet, magistrats, juristes assistants, et personnels du greffe pour le travail accompli. Le confinement et les difficultés rencontrées ont renforcé notre solidarité ; je suis fier d'être votre procureur.

Mesdames, Messieurs, soyez assurés que les 295 personnels de justice de notre tribunal judiciaire continueront à œuvrer avec compétence et engagement au service de nos concitoyens en 2021.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année nouvelle et requiers, Madame la présidente, qu'il vous plaise :

- Déclarer close l'année judiciaire 2020,

- déclarer ouverte l'année judiciaire 2021,

- me donner acte de mes réquisitions et dire que de tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.